

The President of the Security Council presents his compliments to the members of the Council and has the honour to transmit herewith, for their information, a copy of a letter dated 21 May 2010 from the Permanent Representative of Chad to the United Nations addressed to the President of the Security Council, and its enclosure.

This letter and its enclosure will be issued as a document of the Security Council under the symbol S/2010/250.

21 May 2010

ENGLISH TRANSLATION WILL FOLLOW

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
DU TCHAD AUPRES DES NATIONS UNIES
129 East 36 Street
New -York, N.Y. 10016



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC
OF CHAD TO THE UNITED NATIONS
Telephone : (212) 986-0980/0262
Fax : (212) 986-0152

L'Ambassadeur

New York le 21 mai 2010

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint à l'attention du Conseil de Sécurité un mémorandum élaboré par le Tchad sur la question de l'avenir de la MINURCAT. Je voudrais particulièrement attirer l'attention du Conseil sur l'engagement, maintes fois renouvelé par le Gouvernement du Tchad, de maintenir le Détachement Intégré de Sécurité (DIS), de le renforcer, de prendre en charge ses besoins, tant sur les plans matériel que financier, et de lui apporter un soutien opérationnel par les Forces tchadiennes de défense et de sécurité afin de lui permettre d'assumer efficacement sa mission jusqu'au retour volontaire des réfugiés dans leurs lieux d'origine. En outre, je voudrais réitérer l'engagement du Tchad de remplir sa responsabilité de protection et de sécurisation des civils et des personnes associées conformément au droit humanitaire international.

Tout en vous demandant de faire en sorte que la présente lettre et son annexe soient distribuées comme document officiel du Conseil, Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, les assurances renouvelées de ma très haute considération

Amb ALLAM-MI Ahmad

Docteur Nawaf Salam,
Président du Conseil de Sécurité,
Ambassadeur du Liban auprès des
Nations Unies au Conseil de Sécurité





MEMORENDUM SUR L'AVENIR ET L'APRES MINURCAT

Dans un aide Mémoire convenu le 23 Avril 2010 entre le Tchad et le Secrétariat Général des Nations Unies, la nouvelle configuration de la composante militaire de la MINURCAT prévoit un effectif de 1 900 hommes Elle sera déployée sur deux sites principaux : Farchana et Goz Beida Elle comprendra également une base logistique réduite à Abéché et un quartier général à N'Djamena Elle effectuera les tâches suivantes:

- a) Assurer la sécurité du personnel, des locaux, des installations et du matériel de la MINURCAT ;
- b) Maintenir une connaissance de l'environnement à proximité des emplacements de la MINURCAT ;
- c) Fournir des escortes pour le personnel militaire des Nations unies exerçant des fonctions de soutien ; et
- d) Fournir un appui pour l'extraction de personnels des Nations Unies et humanitaires en cas de nécessité en collaboration avec les forces Tchadiennes.

Afin de mener à bien les tâches ci-dessus, les 1900 hommes de la composante militaire constituée de la MINURCAT se répartissent en des troupes, des éléments de soutien et d'une force de réaction rapide.

La nouvelle composante militaire restera au Tchad jusqu'au 15 Octobre 2010. Lorsque le mandat arrivera à terme, elle cessera ses activités opérationnelles et entamera son retrait final. Le retrait se fera d'une manière progressive

Le 15 Octobre 2010 est également la date de l'évaluation des activités civiles mandatées de la MINURCAT Par rapport aux résultats de cette évaluation, les Nations Unies et la partie Tchadienne, d'un commun accord, décideront des dispositions appropriées à prendre

S'agissant de la situation sécuritaire à l'est du Tchad, contrairement aux détracteurs, elle connaît une évolution positive. Cette évolution positive est due à la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan suite à l'Accord tchado-soudanais de N'Djaména du 15 Janvier 2010. Cet accord a institué le déploiement d'une force mixte Tchad-Soudan, estimée à 3000 hommes, tout le long de la frontière. Il a été décidé également de l'ouverture des frontières entre les deux Pays, occasionnant ainsi l'interdiction de tout mouvement transfrontalier d'éléments armés et l'éradication des activités criminelles.

Ce nouveau contexte permet au Gouvernement du Tchad d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection des populations civiles en s'acquittant des tâches suivantes :

- a) Assumer les responsabilités en matière de sécurité et de protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées internes;
- b) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations; et
- c) Assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MINURCAT, ainsi que du personnel des Nations Unies en général et du personnel associé

Il faut rappeler que Le Gouvernement tchadien avait dégarni l'espace humanitaire des militaires tchadiens s'y trouvant pour laisser la place à la force onusienne et aux éléments du DIS. Avec la nouvelle donne, le renforcement de la sécurité se fera par la réinstallation des militaires dans les centres laissés par la force onusienne et le renforcement des villes par les éléments de la Gendarmerie, de la Garde Nomade Nationale du Tchad (GNNT). Le DIS qui avait une compétence de sécurisation dans et autour des camps des réfugiés et les sites des déplacés sur un rayon n'excédant pas 10 km se verra désormais élargir son rayon d'action sur toute la zone relevant de sa compétence, sans compter en sus les escortes des humanitaires qui aura à assurer en liaison avec les autres forces de sécurité dans la région. La ceinture sécuritaire à l'Est du Tchad se fera à trois niveaux :

- Au premier niveau, les forces de souveraineté (Armée Nationale Tchadienne ANT) sont basées dans les villes de garnison tout le long de la frontière de Bahai à Tissi. En plus, la force mixte Tchad-Soudan est basée dans 10 localités de part et d'autre de la frontière et leur commandement est à Eldjineina (Soudan) avant d'être à Abéché (Tchad) 6 mois après.
- Au deuxième niveau il y a les forces de la Gendarmerie Territoriale et de la Garde Nationale Nomade du Tchad (GNNT) dans tous les gros villages se situant en de çà de la frontière entre la zone d'opération du DIS et des villes garnison. En plus il y a la force mixte de désarmement qui sillonne en permanence toute la zone de l'Est. C'est une force mobile qui prête main forte aux autres forces de sécurité en cas de besoin.
- Au troisième niveau se situe la ligne de surveillance du DIS, c'est à dire dans et autour des camps des réfugiés et dans les villes en liaison avec les forces de sécurité locale telle que la Gendarmerie et la Police Nationale. Il est à noter que toutes ces forces sont dotées d'appareils de communication pour un échange d'information en temps réel.

Ce dispositif de sécurité à trois niveaux a déjà prouvé son efficacité. Les bandits et les malfrats qui écumant la zone, il n'y a pas longtemps, sont fortement découragés faute de repère et de refuge. C'est ainsi, qu'on a connu depuis le début de cette année une accalmie notable dans la zone et on espère la maintenir et la pérenniser.

Le soutien de la MINURCAT au DIS dans le domaine de la communication est appréciable. Elle vient d'instaurer un mécanisme de coordination des activités du DIS avec les structures administratives et sécuritaires locales en distribuant des postes radio VHF aux autorités tchadiennes des principales villes de l'est du Tchad. Ce système permet une mobilisation instantanée des forces pour faire face à la criminalité avérée et ce, en temps réel.

Contrairement à l'opinion de certains membres du Conseil de Sécurité, influencés et mobilisés par certaines ONGs mal intentionnées, le Tchad est aujourd'hui capable et apte à assumer ses responsabilités souveraines, à assurer la sécurité entière des personnes et des biens sur toute l'étendue de son territoire. Il est à rappeler qu'au moment le plus difficile du début de la crise du Darfour, qui a déversé des milliers des réfugiés sur son territoire, le Tchad a fait face tout seul à la situation pour protéger ces réfugiés et les humanitaires. Ni l'EUFOR d'abord et ni la MINURCAT après, n'existaient en cette période difficile. Aussi, la protection des humanitaires par les gendarmes Tchadien de la CNAR, ancêtre du DIS, a été exemplaire, parce qu'on a connu aucun acte de criminalité, genre enlèvement des personnels humanitaires, jusqu'à l'arrivée de la force multidimensionnelle. Ce phénomène s'est amplifié avec la présence de cette dernière. Les malfrats bénéficiaient d'un vide pour opérer leur basse besogne ternissant ainsi l'image de notre pays parce que les forces de défense et de sécurité s'occupaient de la ligne frontière et la force multidimensionnelle se terrait derrière les sacs de sable laissés par l'EUFOR.

Avec la nouvelle donne et le contexte évolutif actuel de bon voisinage avec le Soudan, toutes les forces de défense et de sécurité seront commises à la sécurité de la zone pour permettre aux humanitaires et aux autres intervenants de vaquer normalement à leurs occupations dans le calme et la sérénité.

La coordination de toutes ces activités se fera entre la MINURCAT et la CONAFIT.

Le Détachement Intégré de Sécurité (DIS) est composé des gendarmes et des policiers tchadiens. C'est un corps institué exclusivement pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps des réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées internes et les villes principales de l'Est et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires à l'est du Tchad.

Le DIS est sélectionné, formé, encadré par la Police Internationale UNPOL de la MINURCAT et nous en sommes très reconnaissants. C'est le lieu de reconnaître que la MINURCAT et le Tchad ont vécu une expérience réussie et unique en son genre dans la formation du DIS qui a été un outil efficace de travail. Cette formation a été la fierté de la MINURCAT et du Tchad. Tout le travail de sécurité des camps des réfugiés, des sites des déplacés et des principales villes, de police de proximité et d'intervention, des escortes des humanitaires a été l'œuvre exclusive de cette formation.

C'est pourquoi le Tchad entend conserver en l'état cette force efficace bien formée selon les normes internationales et les règles des droits humains tout en la montant en puissance tant sur le plan humain que matériel, même après le retrait de la MINURCAT jusqu'au dénouement de la crise du Darfour qui permettrait le retour des réfugiés.

Le DIS est placé sous la responsabilité du Représentant Spécial du Président de la République, responsable de la CONAFIT et mis à la disposition de la MINURCAT pour emploi jusqu'à la fin du mandat de cette dernière. Les éléments du DIS gardent leur statut de gendarmes et de policiers tchadiens qui travaillent dans leur pays et conservent leurs avantages nationaux en plus des subsides que leur verse la MINURCAT. Après le retrait définitif de la MINURCAT, le Tchad assumera pleinement la prise en charge du DIS tant sur le plan logistique, matériel et financier. Le Gouvernement du Tchad compte bien sur en matière de gestion des besoins de l'espace humanitaire sur la coopération de ses partenaires des Nations Unies, en particulier sur le concours du HCR et du PNUD.

Le Tchad renouvelle sa confiance aux Nations Unies pour une solution rapide et mutuellement avantageuse pour un retrait progressif de la MINURCAT dans les délais convenus dans l'Aide Mémoire du 23 Avril. Le Tchad espère que le Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisera le Secrétariat à respecter ses engagements, tous ses engagements, notamment en infrastructures. Dans le cas contraire, il faut qu'il soit clairement compris que la déception du Tchad sera grande et il se réserve le droit légitime de réclamer le paiement des redevances pour services rendus aux aéroports, le non paiement de ces redevances par la MINURCAT ayant été compris par le Tchad comme la contre-partie à la construction de Parkings à Abéché et N'Djaména pour la nombreuse flotte aérienne de la MINURCAT.

Le Gouvernement du Tchad et les Nations Unies sont des partenaires qui sont appelés à collaborer pour trouver ensemble une issue salubre à la crise du Darfour et permettre ainsi un jour au rapatriement volontaire et sécurisé des réfugiés du Darfour dans leur pays. Quant aux personnes déplacées internes, nous sommes heureux de constater leur retour dans leurs villages d'origine, grâce aux mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement et les partenaires. N'eût été la tendance de certains humanitaires à pérenniser l'assistanat, toutes ces personnes auraient regagné leur village. Mais ce sera chose faite d'ici la fin de l'année.



Fait à New-York, le 20 Mai 2010